

UNE IDÉE, UN PROJET ?...



OSEZ RÊVER

**DOSSIER DE CANDIDATURE
UN PROJET POUR DES JEUNES, AVEC DES JEUNES ET PAR DES JEUNES !**



AVANT-PROPOS

La ville de Mouvaux aide financièrement des jeunes de la commune dans le cadre de projets « jeunes ». A travers ce dispositif, elle a pour objectif d'accompagner et de soutenir les projets individuels ou collectifs des jeunes mouvallois en incitant et en valorisant l'action citoyenne.

I. Critères de recevabilité

Article 1

« Oser Rêver » est ouvert à tous les jeunes mouvallois âgés de 14 à 25 ans.

Les jeunes doivent être les véritables concepteurs et acteurs du projet présenté et doivent pouvoir attester du sérieux et de la réalité de celui-ci. Tous les domaines de projets sont recevables à l'exception des participations à des compétitions officielles, des projets répondant à une logique de consommation, des projets scolaires, ou encore de voyage.

Les projets consistant à la réédition d'un évènement ou d'une action seront recevables, s'ils sont portés par une nouvelle équipe.

Article 2

« Oser rêver » peut être complémentaire d'autres dispositifs financiers d'aide aux projets de jeunes. Pour autant, les demandes de financement pour la prise en charge d'honoraires, de prestations, de rémunérations et de salaires sont exclues. De plus, un jeune ne pourra pas obtenir la même année plusieurs financements pour plusieurs projets et tout projet refusé ne pourra faire l'objet d'une nouvelle demande pour le même objet.

II. Réalisation du dossier

Pour prétendre à « Oser Rêver », les candidats doivent obligatoirement compléter le dossier ci-dessous et ce même si un dossier personnel peut être réalisé. Tous les documents et pièces utiles à la compréhension du projet devront être joints au dossier de candidature. Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

Le dossier peut être réalisé par les jeunes seuls ou avec l'accompagnement de Madame Amélie CLAEYS, chef du service Jeunesse.

III. Délais administratifs

Le dossier doit être transmis au service Jeunesse avant le mois de septembre de chaque année :

- Soit par mail : a.claeys@mouvaux.fr
- Soit par courrier : à l'attention du service Jeunesse

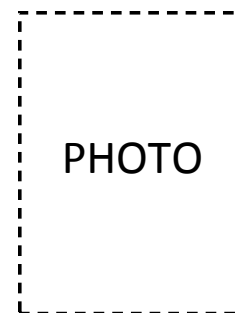
Le(s) jeune(s) seront invités à venir présenter celui-ci devant un jury courant octobre. Deux projets seront alors sélectionnés pour être subventionnés à hauteur de 400€ chacun.

Un arrêté d'attribution de subvention sera alors pris par M. le Maire et un mandat sera établi par le service Finances puis traité par la perception de Marcq-en-Baroeul. **Le délai de réception de la subvention sur le compte bancaire du chef de projet est d'environ 1 mois à compter de la prise d'arrêté par M. le Maire.** Un courrier vous sera adressé afin de vous tenir informé de l'acceptation ou non de votre projet.

FICHE D'IDENTITE DU CHEF DE PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

Nom : Prénom :
Date de Naissance : Sexe : M F
Adresse :
Ville : CP :
Tel Domicile :
Portable :
Mail :



Quelle est votre situation actuelle ?

- Collégien Lycéen Etudiant
 Demandeur d'emploi
 Activité professionnelle

Quel est votre domaine d'études ?

.....
.....

Titre du projet :

RESUME DU PROJET :

DESCRIPTIF DU PROJET :

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant	Objet	Montant

Je, soussigné(e) (Nom, prénom) :

avoir pris connaissance du règlement « OSER RÊVER » et de l'engagement contractuel comportant les conditions énoncées ci-dessous.

Pour le projet (titre du projet) :

Le chef de projet s'engage à :

1. Affecter l'intégralité du versement « OSER RÊVER » à la réalisation du projet retenu.
2. Remettre à la coordinatrice mairie un rapport d'activité et un rapport financier sur demande de celle-ci.
3. Conserver un contact régulier avec le correspondant mouvallois pendant la phase de réalisation du projet, notamment en lui indiquant tout changement de coordonnées ou de situation et en lui faisant part de toutes difficultés qui pourraient remettre en cause la réalisation, en tout ou partie du projet primé.
4. Restituer l'aide « OSER RÊVER » en cas d'abandon total ou partiel du projet, le montant du prix, déduction faite, et après accord de la coordinatrice mairie, des frais engagés et dûment justifiés.
5. Mentionner le soutien « OSER RÊVER » et la qualité de l'aide de la ville de Mouvaux sur tous les outils, supports et opérations de communication liés au projet.
6. Proposer un retour au sein des structures « jeunesse » et du magazine municipal.

SIGNATURE DU CHEF DE PROJET

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER : Justificatif de domicile de moins de trois mois et R.I.B.